nouvelles
Reflexions contre l'action Contondante de l'air mu par un boulet. Réponse. Levacher

Levacher.

dans une dissertation écrite en latin et imprimée a Leipsic, sous le titre de Causis subitae mortis fulmine tactorum; on attaque la doctrine exposée dans un memoire, sur quelques particularités concernant les playes faites par armes a feu, inseré dans le 4me volume des ouvrages de l'academie

Monsieur bedenmann ~~gottlieb~~ qui est l'auteur de cette dissertation s'est cru obligé de traiter des effets que doit produire sur les hommes l'air qui les environne, lors qu'il est mis en mouvement par un boulet de canon, ~~[illegible]~~ nous ne suivrons pas ses recherches sur la cause de la mort dans les hommes frappés de la foudre ~~[illegible]~~

† a cause de la conformité qu'il a cru voir dans les phenomenes que presentent ces sortes de blessures, avec ceux que presente l'inspection des hommes foudroyés

Mr gottlieb dans ~~[illegible]~~ partie de son ouvrage mais la seconde interesse l'academie; et je crois qu'il est de mon devoir, ou de convenir que je me suis trompé, ou de donner une solution satisfaisante de toutes les objections qu'il fait a une doctrine que l'academie a jugée assez solidement établie pour la rendre publique.

dans l'exposé de l'auteur de la doctrine ~~qu'il combat~~ on voit que faute d'attention il a confondu la direction oblique du boulet, avec le choc incomplet. il s'exprime ainsi: † alii denique viri doctis prorsus negant, et quae eidem ab aliis adscripta sunt incommoda globorum ipsorum impetui, et eo magis oblique directo tribuunt

Dans l'enumeration qu'il fait des divers sentiments qu'on a eus sur cette matiere les auteurs enfin viennent tout a fait la puissance de l'air, et ils attribuent au choc oblique du boulet meme les ravages que les autres attribuent a l'air

il est dit dans le memoire que quand un boulet de canon ne frappoit un membre que par une partie de son epaisseur il ne laissoit pas toujours de marques de son contact et qu'alors on se trompoit en croyant que l'air avoit produit le desordre qui est quelque fois tres grand; quoy que la peau paroisse dans son etat naturel, a l'endroit frappé, l'obliquité dans la direction n'empechoit pas un membre d'etre emporté ~~et~~ en entier pas si un boulet qui frappoit seulement par la moitie de son epaisseur, surtout si le boulet etoit gros

Mr gottlieb dit ensuite qu'on rejette les observations par lesquelles il conste, que des vetements et d'autres choses situées pres du corps, ont eté emportées sans qu'il s'en est ensuivi blessures et qu'on part de ce point pour refuter Mr tissot dont il n'a point lu l'ouvrage

rejiciuntur etiam porro observationes quibus constitit, jam vestes, jam alias res proxime ad corpus positas destructas fuisse, corpore ipso illaeso. refutat ideo tissotium, cujus quod opus, videre non contigit

bien loin de rejetter les observations dont il s'agit on en rapporte dans le memoire plusieurs de cette nature; mais on ne croit pas que ces vetements ayent eté dechirés par l'air, et l'on prouve que le boulet luy meme a produit cet effet, et que s'il n'a point

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE

ARC 59 n° 15

de Blessure n'est parce que le corps a frappé par une petite portion de son epaisseur, et que les parties recouvertes par ces vetements ont eu assez de souplesse pour etre deprimées a mesure que la surface du Boulet les pressoit. ce n'est certainement pas en niant ces faits dont on reconnoit trop bien la possibilité qu'on a prétendu refuter le ~~doctrine~~ sisteme de Mr tissot on a attaqué que les raisonnements et les calculs specieux, par les quels Mr tissot prétendoit prouver à priori, que l'air agité par un boulet de canon etoit capable de produire de grands desordres dans le corps humain. au reste ~~[illegible]~~ Mr gottlieb n'a ~~point~~ lu ni l'ouvrage de Mr Bilguer ni les notes du traducteur. il est donc permis de croire ~~je suis persuadé~~ que s'il eut lu ~~[illegible]~~ cet ouvrage ~~[illegible]~~ il ne l'~~[illegible]~~ pas approuvé, la doctrine il suffit de l'exposer pour la ~~[illegible]~~ refuter Mr gottlieb convient qu'il y a beaucoup a rabbattre sur tous les faits merveilleux qu'on rapporte avec complaisance, pour prouver que l'air agité par le Boulet peut Blesser, mais il ne peut souffrir ~~que~~ de doute qu'on formeroit sur les preuves tirées de l'exercice meme de l'art, et fondées sur des faits que les grands maitres nous ont fournis, avec la meme candeur, qu'ils ont mis en usage dans l'histoire qu'ils nous ont donnée des autres maladies sur les quelles il n'y a pas le moindre doute. ~~[illegible]~~ sans parler, dit il, du rapport des Blessés eux memes qui n'etoient pas assez de sang froid pour avoir pu bien observer, sans tenir compte du temoignage unanime de plusieurs legions entieres, les quelles ont vu renverser et tuer un de leurs chefs par un boulet qui passoit dans son voisinage; il faut du moins s'en rapporter a ce que montre la pratique de l'art

major tamen videtur habenda fides artis ipsius exercitatio clarissimis viris, qui, quae observaverunt, eodem candore exponunt, quo alias morborum historias tuis publicae tradunt, quas tamen nemo in dubium vocat

je ne sçais comment resoudre cette difficulté il me semble qu'il n'y a point d'objection, c'est toujours le point principal qui se presente à prouver, j'ai dit que les observateurs s'etoient trompés en attribuant a l'air des effets qui n'etoient qu'une suite du choc incomplet du boulet, Mr gottlieb dit que j'ai tort, et que les observateurs ont raison. les observations sont certainement d'un grand poids en tout genre de science; mais pour qu'elles jouissent de cette prerogative, il faut qu'on ne puisse reprocher aux observateurs d'avoir mal vu; or dans le cas dont il s'agit je dis que faute d'attention on a vu les choses autrement qu'elles ne sont; comment donc Mr gottlieb peut il prétendre que des observations mal faites et le temoignage des auteurs ~~qui~~ toutes choses qui sont l'objet de la contestation puisse servir de preuves contre le memoire

je passe ici sous silence un reproche personnel
qui se trouve enveloppé dans la proposition de
Mr gottlieb. il faut dit il s'en rapporter aux
personnes qui ont elles memes exercé l'art
comme s'il vouloit ~~ent~~ dire par la que je n'ay parou
de blessures faites par le boulet. ce reproche
n'interesse pas l'academie ainsi je n'ay rien a
y repondre
la derniere objection de Monsieur gottlieb, est la
plus forte et je crains quelle ne soit aussi la mieux
fondée, il ne concoit pas dit il de quelle importance
peut etre cette decouverte, ni de quel prejudice, l'erreur
sur ce point, pouvoit etre dans la pratique; puisque
la conduite quon doit tenir sera toujours la meme
soit que ces sortes de blessures soient un effet direct
de la percussion soit quelles en soient un effet
secondaire, je ne puis ici pour ma justification
que rappeller les ~~motifs~~ vues d'utilité qui sont exposées dans le
memoire meme.
„en supposant que le blessé survenant, tant que lexclusion
„des marques exterieures, ne fera soubconner
„que leffet de l'air ebranlé par le boulet, la chirurgie
„n'aura d'autres secours a offrir que ceux quelle oppose
„en general a toute commotion, ces secours ne
„donneront pas issue a une quantité de sang
„epanché dans la poitrine, dans le bas ventre,
„ou dans l'interstice des parties: au lieu que si
„le chirurgien, eclairé par une meilleure theorie,
„dirigeoit ses vues curatives du coté d'un epanchement
„quil a tout lieu de soubconner, et que la nature
„des simptomes luy indiquera, lorsque de fausses
„notions sur la cause du mal ne les deroberont
„point a son intelligence; on pourroit encore
„esperer le salut des blessés, par les secours
„utiles qui leur seroient administrés
on peut ajouter encore qu'une erreur de theorie
porte souvent dans la pratique un prejudice quon
n'apperçoit pas ~~au~~ toujours premier coup d'oeil. il faut attendre
pour constater l'utilité d'une nouvelle theorie que l'experience
ait fourni les occasions d'exercer l'art selon les vues
quelle propose. j'avoue que l'amour propre rend
indulgent dans le jugement quon porte sur ses ~~propres~~
productions propres ainsi l'academie ~~peut bien mieux~~
~~juger que moy~~ ~~porter un bon~~ peut bien mieux
que moy ~~porter~~ juger de l'utilité ou de l'inutilité
de mon travail

Ce 20 avril 1769 Levasse

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE

n.° 15.

ARC 59 dr 2 n.° 15